

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2020

Membres du Conseil Municipal : 11

Présents : 8

Vincent BEPOIX, Dominique CUENOT, Florian HUGUENOTTE, Bruno LOMBARDOT, Daniel MOUROT, Gérard PESEUX, Aurore SCHMITT, Sandy VANOTTI

Absents excusés: 3

Mme Ghislaine ROUSTAN-HUSY

Paul ROUSTAN

Claude BOICHARD

Secrétaire de réunion : Aurore SCHMITT

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20 heures 10

---

*Le maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en hommage au professeur Samuel Paty, et aux victimes des attentats de Nice.*

### **1. Délibération : Convention SATE**

Adhésion au Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif soit 54.60 €

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse et signer avec le Département une convention pour une durée de 3 ans.

- Vote à l'unanimité des membres présents

### **2. Délibération taux taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc.).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Le taux de la part communale est fixé entre 1% et 5% (peut être augmenté dans la limite de 20 %).

- Vote de 2.5 % A l'unanimité des membres présents et décision d'exonération des abris de jardins soumis à déclaration préalable.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2020**

#### **3. Délibération ONF – Affouage sur pied – Campagne 2020-2021**

Le conseil après avoir délibéré, destine les produits des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 3-7-8-9-10 d'une superficie cumulée de 13.59 Ha à l'affouage sur pied.

Désigne comme garants de l'affouage : Sandy Vanotti, Dominique Cuenot et Paul Roustan.

Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères.

Fixe le montant de la taxe d'affouage à 70€ / affouagiste.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Pour information : 9 Affouagistes inscrits sur la commune.

#### **4. Délibération ONF – Assiette, d'évolution et destination des coupes de l'année 2021**

Destine le produit des coupes des parcelles 30-32 34-35 à l'affouage

Parcelle 35 : bois énergie.

Chablis vendu façonné à mesure.

Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeurs de la parcelle 23.

#### **5. Délibération : Révision tarif location salle des fêtes**

Le conseil municipal révisé la tarification de la salle des fêtes.

- Tarif pour habitants de Durnes : 80 € (attention interdiction de sous location, sous peine de sur- facturation).
- Tarif Enterrement pour habitants de Durnes : Gratuit.
- Tarif pour personnes extérieures : 150 €
- Tarif enterrement pour personnes extérieures : 50€
- Forfait eau gaz poubelle : 25 €
- Tarif KWH : 0.21€
- Associations dont le siège social est à Durnes : gratuité (Comité D'animation de Durnes, ACCA, Association des parents d'élèves du Groupe Scolaire).
- Associations du plateau : gratuité 1 fois par an (Association Saint-Hippolyte-les-Durnes, ADMR, Foot, Pompier, Familles rurales, Anciens combattants).
- Activités sportives et culturelles à caractère commercial : 5 € la séance.

Vote à l'unanimité des membres présents.

#### **6. Délibération : Correction délibération déjà prise - commission d'appel d'offre**

Titulaires : Vincent Bépoix, Daniel Mourot, Ghislaine Roustan-Husy

Suppléants: Aurore Schmitt, Bruno Lombardot, Sandy Vanotti.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2020

### **7. Délibération : Bail de la chasse**

Une rencontre a eu lieu le 19 octobre à 18h30 à la salle de la bibliothèque, afin d'échanger. Plusieurs sujets ont été abordés :

- Réflexion sur un partenariat avec l'ACCA Durnes - une journée par an pour les habitants.
- Le stationnement des chasseurs gênant vers l'école.
- Point sur les tranchées,

#### **Informations pour les promeneurs:**

Il n'y a pas de battue le Dimanche après-midi.

Pour connaître les lieux des battues : si une battue est en cours, le cahier de battue est consultable sur la table de la cabane de chasse qui est toujours ouverte.

Les plus grosses journées de chasse ont lieu le Jeudi et le Samedi.

Le bail est renouvelé pour 3 ans, il prend effet du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023, pour un tarif de 320 € indexé chaque année sur l'indice préfectoral du fermage.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

### **8. Désignation agent recenseur – indemnités de l'agent recenseur**

Arrêté pris de nomination

Agent recenseur : Bernard Colin

Coordonnateur Communal : Aurore SCHMITT

### **9. Point sur le dossier Aire de jeux**

Aurore expose l'état d'avancement des démarches de subvention :

ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT potentiel	STATUT	autorisation de commencer les travaux
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE programme ENVI (espaces Nouveaux Villages Innovants)	12 130,00 €	ATTENTE DE DECISION ATTRIBUTIVE	ok attente reception courrier
DEPARTEMENT DOUBS (contrat P@c ) porter une action concertée) Axe3 soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux	5 826,00 €	ATTENTE DE DECISION ATTRIBUTIVE	ok courrier reçu le 22 octobre 2020
CAF	4 500,00 €	RECU LA NOTIFICATION D'ATTRIBUTION	ok
	22 456,00 €		

Aux vues du potentiel financement et des démarches encore en cours vers différents organismes (Banques, Association), le conseil municipal mandate Aurore afin d'étudier la possibilité d'une extension du projet intégrant une structure pour ado (But, etc.).

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2020**

**10. Point sur travaux du bureau du secrétariat**

LOMBARDOT : 9400 €

VIVOT : 8361 €

Aurore recontacte le commercial de chez Lombardot pour un devis identique à l'implantation- aménagement de VIVOT.

**11. Questions diverses**

- Repas des anciens : en réflexion par rapport aux conditions sanitaires.
- Décorations de Noël : il est décidé de mettre des décorations et de faire appel à une entreprise extérieure.
- Audit Energétique Groupe Scolaire : présentation de la restitution du cabinet ASSIT (synthèse réalisée le 9 octobre 2020 à la mairie de Lavans-Vuillafans.).
- Haut débit : Gérard Peseux a assisté à une réunion le lundi 12 Octobre à la salle des fêtes de Guyans-Durnes, avec le SMIX (Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit) concernant le très haut débit. Travaux printemps 2022- raccordement fin 2022.
- Des demandes de bancs publics à installer à La Vierge, vers la mairie. Implantation : demander l'avis des habitants.
- Demande d'intervention de CONSUEL (COMité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité) pour le Hangar communal.
- Réflexion sur la diffusion d'une information à la population, des projets et actions en cours par l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est clôturée à 23 heures 45.

---